

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Département du NORD  
Arrondissement de Valenciennes

-----  
Délibération du Conseil Municipal de la ville  
d'HERGNIES

-----  
Séance du 19 septembre 2024

-----  
Délibération n° 2024-049

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle André Malraux, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

**Présents :**

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Chantal DOULIEZ, Abel MERCIER – Adjoints  
Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Corinne DERNONCOURT, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Séverine CLEMENT (arrivée à 19h24 à compter de la délibération n°2024-045), Cédric WAWRZYNIAK, Antoine RICHARD, Betty VREVIN, Julie DI-CRISTINA– Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné pouvoir :**

Bruno KOPCZYNSKI qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER  
Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Corinne DERNONCOURT  
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Abel MERCIER  
Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL  
Sandrine DUMONT qui donne pouvoir à Françoise GRARD

**Absentes :**

Virginie VAN VOOREN  
Christelle GALLIEZ

**A été nommée secrétaire de séance :** Julie DI-CRISTINA

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 20

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 13 septembre 2024

**Objet : Modification du règlement de location des salles municipales**

Il apparait nécessaire de modifier certains points du règlement de location des salles municipales.

En effet, plusieurs locataires ont amené ou réalisé des choses lors des locations de salles qui ne sont pas permises. Néanmoins, le bon sens et la sécurité ne suffisent pas, il convient d'écrire les choses interdites de manière explicite sur le règlement (ex. : interdiction de feu d'artifice, château gonflable, etc.).

Aussi, la commission « enfance, jeunesse, famille, salles » s'est réunie en amont du Conseil Municipal et propose un règlement modifié.

Celui-ci a été distribué sur table en séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE

A la majorité par 24 voix pour et 1 abstention (Madame Julie DI-CRISTINA)

**- de valider le règlement de location des salles mis à jour.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus  
Suivent les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire  
Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :  
- Transmission au contrôle de légalité le : 04/10/2024  
- Publication sur le site internet de la ville le : 07/10/2024